

Motion du Barreau de Bayonne

Les Avocats du Barreau de Bayonne ne sont pas dupes : rien ne change et les concertations annoncées avant tout projet de réforme n'existent pas plus aujourd'hui qu'hier.

Le Barreau de Bayonne, réuni en Assemblée Générale le 18 décembre 2017 et en Conseil de l'Ordre le même jour,

- Déploire le manque de communication par la Chancellerie sur les missions qu'elle entend donner à la Justice de demain et sur ses projets de réformes,
- Appelle, dans l'intérêt des citoyens et de la Justice en général, à une véritable concertation,
- Déploire qu'aucune étude d'impact en matière de flux judiciaire, accès au droit, aménagement du territoire et développement durable n'est à ce jour été mise en œuvre pour justifier une éventuelle réforme de la carte judiciaire,
- S'inquiète des retombées économiques d'une éventuelle réforme de la carte judiciaire pour les villes concernées et de la création d'un véritable désert judiciaire,
- Rappelle que pourtant, Madame la Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, a déclaré à plusieurs reprises de façon officielle et notamment lors de la Convention Nationale des Avocats à BORDEAUX, qu'aucune décision ne serait prise sans une large concertation préalable à l'ensemble de la profession,
- S'étonne que les Chefs de juridictions concernés ne soient pas aujourd'hui en l'état de donner aux Ordres des Avocats et aux Ordres professionnels concernés la moindre information préalable,
- S'étonne que les personnels de greffe vivant généralement sur place ne soient pas avisés de tels projets de réformes,
- Redoute que les conséquences en termes de dynamisme économique retombent sur des territoires ruraux en permanence dépossédés au profit de grandes villes toujours plus inaccessibles notamment en termes d'accès et de circulation mais aussi en termes de coût du logement,
- Appelle à la participation du Ministre chargé de l'aménagement du territoire,
- Alerte sur les conséquences très lourdes pour certains justiciables qui se verront une nouvelle fois éloignés de l'accès à la Justice, droit fondamental, les principes d'égalité devant la loi n'étant plus assurés.

Fait à Bayonne, le 18 décembre 2017
François HOURCADE
Bâtonnier de l'Ordre